

relatifs aux autres produits agricoles. Nous sommes donc en mesure de justifier les craintes relatives à la trop grande emprise du gouvernement dans ce domaine. Nous sommes d'accord avec le gouvernement, mais à une condition, savoir que ce soit les producteurs eux-mêmes qui s'occupent de leurs problèmes.

Pourquoi le gouvernement doit-il nommer le président, le vice-président ou les autres membres de ce Conseil national? Pourquoi les producteurs eux-mêmes ne les nommeraient-ils pas? Quant aux offices qui seront créés, pourquoi seraient-ils régis par l'État plutôt que par les représentants élus des associations de producteurs? Autrement dit, le contenu de ce projet de loi pourrait demeurer le même, mais on pourrait respecter davantage la libre entreprise, de manière à respecter aussi davantage le producteur lui-même.

Je me demande pourquoi l'Union catholique des cultivateurs, association qui groupe la plupart des producteurs du Québec, si elle est d'avis que le projet de loi est bon et qu'elle l'appuie, n'organise pas elle-même toutes ces choses. Qu'est-ce qui l'empêche de le faire? Pourquoi l'UCC n'a-t-elle pas créé ces offices et ce Conseil elle-même, quitte à faire approuver cet acte par le gouvernement?

Nous reconnaissons le principe de l'aide gouvernementale. Nous sommes tous d'accord sur ce point, mais l'aide de l'État ne doit que suppléer à l'entreprise privée et à la liberté individuelle, que nous voulons sauvegarder, en nous opposant à la façon dont on conçoit ces offices nationaux de commercialisation.

Avant d'approuver ce projet, puisqu'il suppose l'appui et l'accord des provinces, il faut se demander si, encore une fois, on ne met pas la charrue devant les bœufs. N'y aurait-il pas eu lieu de consulter d'abord les provinces, qui devraient elles-mêmes décider de la nature et du rôle de ces offices?

On se propose de nommer un Conseil national composé d'au moins trois membres et d'au plus neuf. Mais ces membres seront-ils tous de l'Ontario ou, encore, du Québec? Représenteront-ils l'ensemble des producteurs canadiens? Nous le croyons, sans doute. Le gouvernement devra veiller à ce que la représentation soit équitable. Mais si c'était chaque province qui décidait, on serait plus assuré que ce Conseil représenterait véritablement l'ensemble du pays.

Au lieu de ne rien faire et de «brailler» depuis des années, sans régler jamais rien, les associations de producteurs et l'UCC auraient dû depuis longtemps forcer le gouvernement à orienter sa politique laitière d'une façon rationnelle.

[M. Matte.]

Mais je pense que trop souvent, l'UCC était de connivence avec le gouvernement. De telles paroles peuvent paraître un peu dures, mais je me demande ce qui arriverait si une association aussi puissante que l'Union des producteurs se décidait enfin à agir. J'ai l'impression que ce serait encore pire que la grève des Postes ou n'importe quelle autre grève. S'il devient impossible de se procurer des aliments, la situation sera vraiment dangereuse.

• (9.20 p.m.)

Comment se fait-il que l'Union des producteurs n'a jamais réussi à forcer le gouvernement à adopter une politique agricole plus efficace, particulièrement en ce qui a trait aux producteurs du Québec? Au fait, il a fallu qu'un groupe de créditistes du Québec soient élus, pour forcer le gouvernement à s'occuper enfin des producteurs de l'Est du pays, ce dont nous sommes fiers. Nous sommes heureux d'avoir ainsi contribué à «réveiller» le gouvernement et toute la population pour qu'ils se rendent compte enfin des problèmes urgents qui confrontent l'agriculture québécoise. Voilà pourquoi nous ne voudrions pas d'un projet de loi très bon en soi, et dont le but est justifiable, mais dont l'application ne tient pas suffisamment compte des principaux intéressés.

Peut-être le producteur d'aujourd'hui est-il si profondément enlisé dans le marasme qu'il ne peut même pas se rendre compte de la situation réelle dans laquelle il se trouve, mais, se sentant dans une impasse, il est prêt à s'accrocher à n'importe quelle bouée de sauvetage, qu'il s'agisse d'une mesure socialiste ou même communiste.

De prime abord, il considère ce projet de loi comme relativement bon. Toutefois, lorsque la loi aura été en vigueur pendant quelque temps, il se rendra compte qu'il risque de perdre toute liberté d'action. Au fait, il regrettera son geste, car il lui faudra reconnaître que les offices édicteront des règlements touchant à tous les aspects de la commercialisation: de la production et de l'emballage à la vente des produits.

Évidemment, on fabrique un produit pour qu'il soit consommé. Par conséquent, il faut s'organiser pour le vendre. Les créditistes le disent encore plus haut que les autres. Il est bien ridicule de prétendre qu'on ne peut pas écouler les produits sous prétexte qu'il n'y a pas d'acheteurs. Il est faux que les acheteurs n'existent pas. Il en existe plusieurs, mais ils n'ont pas d'argent. C'est le problème dont nous traitons régulièrement.

Par conséquent, nous nous demandons sérieusement si l'honorable ministre de l'Agriculture ne devrait pas considérer sérieuse-